

Ville de Montmorency

Présentation et affectation du résultat
2024 et présentation du BP 2025

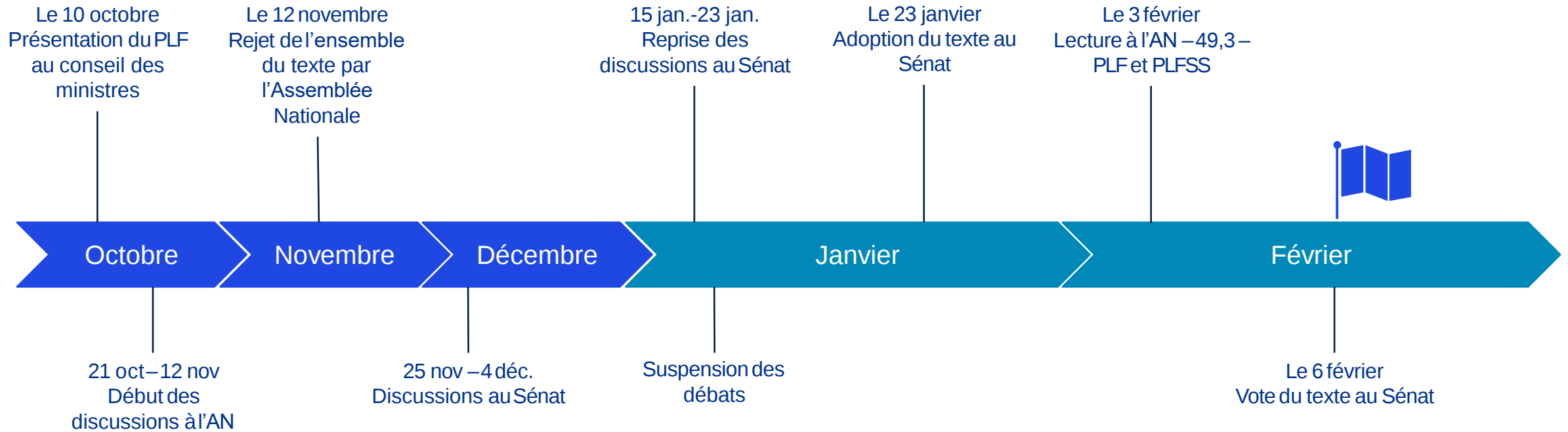
Mars 2025

01	Préambule	03
02	Présentation des résultats 2024	16
02	Affectation des résultats 2024	27
03	Présentation du BP 2025	39

01. Contexte



Un calendrier inédit



Les hypothèses budgétaires du projet de loi

L'élaboration du budget 2025 repose sur plusieurs hypothèses économiques et fiscales :

- Un objectif de réduction du déficit public à 5,4% du PIB en 2025 (contre 5,0% dans le PLF initial), la cible des 3% est prévue pour être atteinte en 2029.
- Une croissance du PIB estimée à 0,9 % en 2025 (contre 1,1% dans le PLF initial) , une prévision jugée optimiste par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) en raison des incertitudes conjoncturelles.
- Une stabilisation des taux d'intérêt, bien que la dégradation potentielle de la note souveraine de la France par les agences de notation puisse entraîner une hausse du coût de la dette.
- La mise en place d'une taxation exceptionnelle sur les hauts revenus et les profits des grandes entreprises, supposée rapporter 10 milliards d'euros, bien que sa conformité juridique puisse être remise en cause par le Conseil constitutionnel.
- Une répartition de l'effort budgétaire concentrée en grande partie sur l'État, avec une participation plus modérée des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale.

Un contexte économique national marqué par la baisse de l'inflation

Inflation

Après une année 2024 de transition, l'inflation devrait se normaliser à compter de 2025

Inflation	2024	2025
Pacte de stabilité	+2,50 %	+1,70 %
LPFP 2023-2027	+2,50 %	+2,00 %
Banque de France (déc. 2024)	+2,50 %	+1,60 %
OCDE (déc. 2024)	+2,50 %	+1,60 %
Com. Européenne (nov. 2024)	+2,30 %	+1,90 %
FMI (oct. 2024)	+2,40 %	+1,60 %

Produit intérieur brut(PIB)

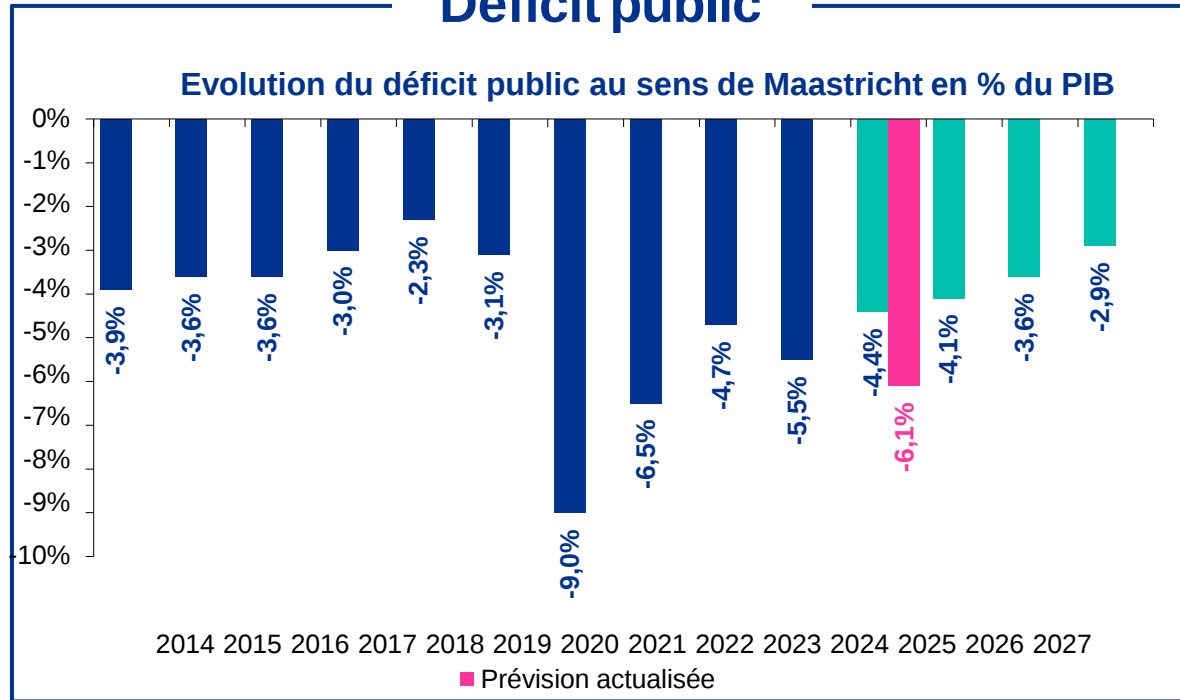
Une croissance qui devrait rester atone en 2024 avec une amorce de reprise en 2025

PIB en volume	2024	2025
Pacte de stabilité	+1,00 %	+1,70 %
LPFP 2023-2027	+1,40 %	+2,00 %
Banque de France (déc. 2024)	+1,10 %	+0,90 %
OCDE (déc. 2024)	+1,10 %	+0,90 %
Com. Européenne (nov. 2024)	+1,10 %	+0,80 %
FMI (oct. 2024)	+1,10 %	+1,10 %

Source : La Banque Postale

Des comptes publics dégradés...

Déficit public

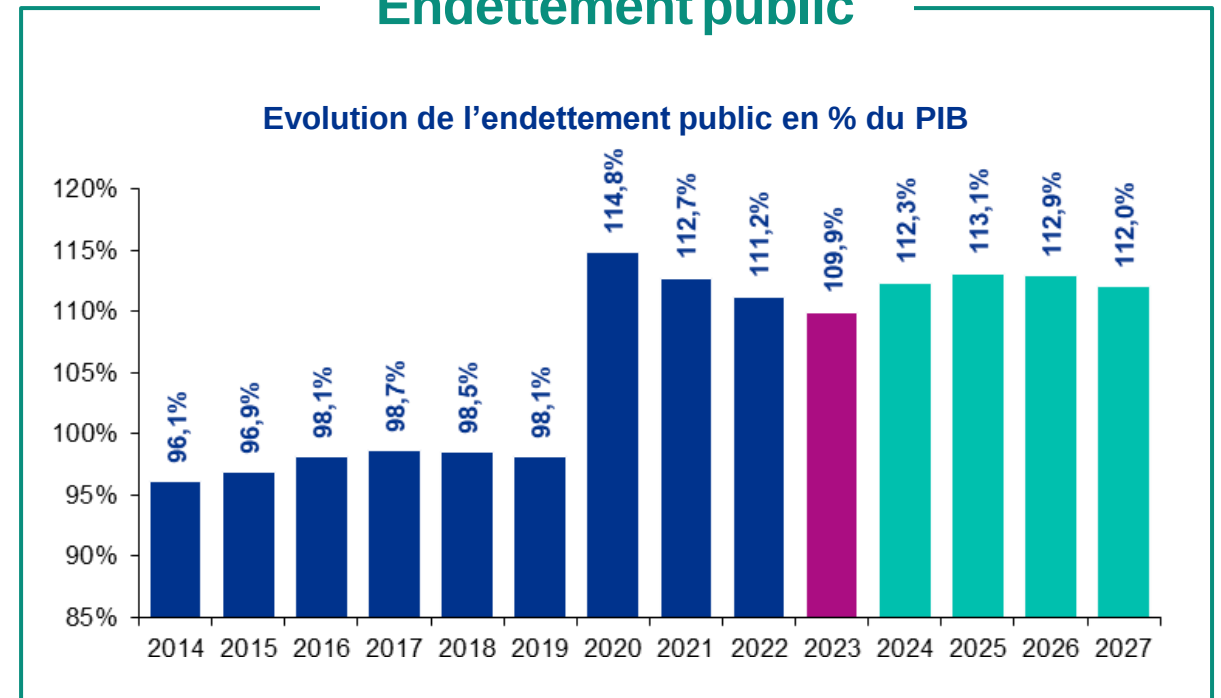


La loi de programmation des finances publiques 2024-2027 prévoyait un déficit à -4,4 % du PIB en 2024, tandis que le PLF 2025 le prévoit à -6,1 %.

Source : Agence France Locale et Programme de Stabilité 2024 - 2027

La dette publique a augmenté de +127 Md€ en 2024 pour s'établir à 3 228,4 Md€.
Au 2^{ème} trimestre 2024, les APUL* détenaient 7,7 % de la dette publique.

Endettement public



*APUL : administrations publiques locales

... Obligeant l'Etat à redresser les comptes publics

Dans son **Projet de loi de finances pour 2025 initial**, l'Etat avait affiché son objectif de **redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB**. Voici un échantillon des principales dispositions qui concernaient directement les collectivités :



Maintient de la DGF au niveau 2024 : 27,245 M€



Baisse du taux de remboursement de FCTVA passant de 16,404 % à 14,850 %



Création d'un fonds de réserve abondé à hauteur de 3 Md€ par 450 collectivités*



Suppression de la règle de lien entre les taux de fiscalité



Revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locative de +1,7 % en 2025 (disposition hors PLF depuis 2018)



Gel des fractions de TVA, TH et CVAE en 2025

**450 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement 2023 sont supérieures à 40 M€.*

La Loi de Finances 2025 définitive

Le budget de l'État pour l'exercice 2025 a été adopté par l'Assemblée nationale le 5 février 2025 et validé par le Sénat ce jeudi 8 février 2025 en incluant certaines modifications marquées d'un . Certaines dispositions sont maintenues , tandis que d'autres sont abandonnées  ou laissées en suspens .



Abondement de la DGF à hauteur de 290 M€



Maintien du taux de remboursement de FCTVA à 16,404 %



Remplacement par un autre dispositif d'1 Md€ abondé par 2 099 collectivités*



Suppression de la règle de lien entre les taux de fiscalité



Revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locative de +1,7 % en 2025 (disposition hors PLF depuis 2018)



Gel des fractions de TVA, TH et CVAE en 2025



**Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales prenant en compte le potentiel financier et le revenu par habitant à travers un indice synthétique moyen. Les communes contribuant au FPIC ne seraient à priori pas concernées.*

Les évolutions des dispositions par rapport au PLF 2025

- **Réduction de l'impact budgétaire** : L'effort budgétaire initialement imposé aux collectivités territoriales, estimé à 5 milliards d'euros, a été revu à la baisse pour s'établir à 2,2 milliards d'euros. Cette réduction, soutenue par le Sénat, vise à préserver la capacité d'investissement des collectivités, essentielle pour le dynamisme des territoires.
- **Remplacement du Fonds de Réserve des Collectivités par le Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes (Dilico)**: Le **Fonds de Réserve des Collectivités**, initialement prévu pour prélever **3 milliards d'euros** sur les **450 plus grandes collectivités**, a été remplacé par le **Dilico**. Ce nouveau mécanisme, jugé plus équitable, s'appuie sur un **indice synthétique** intégrant la **capacité contributive** des collectivités (potentiel financier et revenu par habitant), portant ainsi le nombre de contributeurs à **2 099 collectivités**. L'effort financier est réduit à **1 milliard d'euros**, avec un prélèvement plafonné à **2 % des recettes fiscales**, excluant les collectivités déjà contributrices au **FPIC**.
- **Maintien du taux du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** : Une réduction de 800 millions d'euros du FCTVA était initialement envisagée. En effet, le texte initial prévoyait une diminution de son taux, qui aurait chuté de **16,4 % à 14,85 %** à compter du **1er janvier 2025**. Toutefois, cette coupe budgétaire a été annulée dans le texte final, garantissant ainsi aux collectivités la préservation de cet outil essentiel au financement de leurs investissements.
- **Revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** Afin de soutenir les collectivités confrontées à des tensions financières accrues, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été augmentée de 290 millions d'euros. Cette augmentation se répartira comme suit : une hausse de 140 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de 150 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Les évolutions des dispositions par rapport au PLF 2025

- **Ajustement des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) :** Le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), couramment appelés "frais de notaire", a été relevé de 4,5 % à 5 %. Cette mesure vise à renforcer les ressources des départements, mais reste soumise aux fluctuations du marché immobilier. Un mécanisme de redistribution partielle des DMTO a été instauré pour soutenir les départements les plus fragiles.
- **Gel de la compensation par la TVA :** Le maintien du montant de la compensation par la TVA à son niveau de 2024 entraîne **une perte estimée à 1,2 milliard d'euros** pour les collectivités, remettant en question l'engagement présidentiel de compensation intégrale des impôts locaux supprimés. Cette mesure fragilise les finances locales, notamment celles des **régions**, dont les budgets dépendent majoritairement de la TVA. Par ailleurs, la croissance de cette taxe, estimée à **+1,3 % en 2024** contre **+4,5 % initialement prévus**, accentue les incertitudes budgétaires pour les territoires.
- **Hausse des cotisations retraite :** Les cotisations à la **Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)** augmenteront de **3 points par an pendant 4 ans**, soit une charge supplémentaire de **1,2 milliard d'euros par an** pour l'ensemble des employeurs concernés. Le décret prévoit une hausse totale de **12 points d'ici 2028**, portant la charge annuelle à **plus de 5 milliards d'euros**. Initialement, une augmentation de **4 points par an sur 3 ans**, représentant **1,5 milliard d'euros par an**, avait été envisagée. L'AMF demande la suspension de cette mesure, soulignant que la CNRACL, déjà déficitaire, contribue au rééquilibrage des autres régimes, ce qui pose une question de cohérence économique et comptable.

Les évolutions des dispositions par rapport au PLF 2025

- **Report de la suppression de la CVAE et ajustement des impôts de production** La réduction des impôts de production engagée depuis 2021 a permis une baisse de plus de 15 milliards d'euros, incluant la division par deux des impôts fonciers des établissements industriels et de la CVAE. Initialement prévue entre 2023 et 2027, la suppression progressive de la CVAE est désormais étalée jusqu'en 2030 pour préserver les finances publiques. Le taux de 2024 (0,28 %) est maintenu jusqu'en 2027 avant une baisse progressive : 0,19 % en 2028, 0,09 % en 2029, et suppression totale en 2030. Le plafonnement de la contribution économique territoriale et la taxe additionnelle à la CVAE sont également ajustés en conséquence :
 - À partir de 2026, le taux de la taxe additionnelle à la CVAE (TA-CVAE) sera relevé afin de compenser la baisse progressive du taux de la CVAE. Il s'établira à 13,84 % en 2025 (conformément à la loi de finances 2024), puis à 9,23 % en 2026 et 2027, avant d'être relevé à 13,84 % en 2028 et porté à 27,68 % en 2029 (CGI, art. 1600, III, 1).
 - Parallèlement, pour la contribution économique territoriale (CET) due au titre de l'année 2025, le taux de plafonnement reste fixé à 1,438 %, comme prévu par la loi de finances 2024. Il sera relevé à 1,531 % de la valeur ajoutée pour les années 2026 et 2027 (CGI, art. 1647 B sexies), avant d'être progressivement abaissé à 1,438 % en 2028, puis à 1,344 % en 2029.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales « Dilico »

1. Objectif du Dispositif

Le Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales (Dilico) vise à assurer une répartition plus équitable des ressources fiscales des collectivités territoriales en 2025. Il repose sur un prélèvement d'un milliard d'euros, redistribué progressivement aux collectivités contributrices selon leur situation financière et leur capacité d'épargne.

Ce dispositif a été introduit par un amendement du sénateur Stéphane Sautarel, adopté le 4 décembre 2024, avant la chute du gouvernement Barnier. Il remplace le fonds de réserve initialement prévu pour les 450 plus grandes collectivités et qui devait économiser 3 milliards d'euros. Les sénateurs ont jugé cette somme excessive par rapport à la contribution réelle des collectivités locales au déficit public. Le Dilico prend en compte la capacité contributive en s'appuyant sur un indice synthétique moyen basé sur le potentiel financier et le revenu par habitant de chaque collectivité.

2. Prélèvement et Contribution

Le Dilico concerne désormais 2 099 collectivités, contre les 450 initialement prévues par le fonds de réserve, et répartit le prélèvement comme suit :

- 12 régions (270 M€)
- 48 départements (220 M€)
- 131 intercommunalités et 1 908 communes (510 M€)

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales « Dilico »

Les contributions sont calculées en fonction des recettes fiscales et de la capacité financière des collectivités

S'agissant des communes, le calcul de l'indice synthétique de ressources et de charges est basé sur :

- ➔ Le rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune et la moyenne nationale.
- ➔ Le rapport entre le revenu moyen par habitant de la commune et la moyenne nationale.

Pondération : 75 % pour le potentiel financier, 25 % pour le revenu moyen.

Références : Dernier revenu imposable connu et population selon les critères du CGCT (L. 2334-2).

Important

- ➔ Une collectivité donnée contribue au fonds de réserve si son indice est supérieur à 110 % de l'indice national moyen.
- ➔ Le prélèvement ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement de chaque collectivité contributrice.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales « Dilico »

1. Redistribution et Reversement

- Les fonds prélevés sont mis en réserve puis redistribués sur trois ans, à hauteur d'un tiers par an en proportion de la contribution initiale des collectivités.
- Une partie des fonds est allouée à des mécanismes de péréquation (cf. articles L. 2336-1, L335-2 L. 4332-9 du CGCT)

2. Compensation des Pertes

- Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les collectivités concernées.
- Nouvelle taxe additionnelle pour l'État afin de maintenir la neutralité budgétaire.
- Interrogation concernant l'intégration des reversements anticipés dans le calcul de l'épargne brute des collectivités afin de ne pas altérer leurs ratios financiers.

3. Exclusions

- Les communes déjà contributrices au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sont exclues.
- Aucune collectivité ne contribue si sa part calculée est inférieure à 1 000 euros.

02. Présentation du CA 2024

Les résultats de l'exercice 2024

	CA 2024	Fonctionnement	Investissement
A	Recettes	32 551 891,73 €	2 666 310,52 €
B	1068		7 447 548,49 €
C	Dépenses	29 374 165,22 €	10 813 716,56 €
D = A+B-C	Résultat de l'exercice	3 177 726,51 €	-699 857,55 €

E	Résultat 2023 (hors 1068)	5 877 419,75 €	1 921 100,06 €
---	---------------------------	----------------	----------------

F = D+E	Résultat cumulé	9 055 146,26 €	1 221 242,51 €
---------	-----------------	----------------	----------------

Source : compte de gestion en date du 07/03/2025

Les taux de réalisation du Budget 2024 en fonctionnement

Nature	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisation 2024	Taux de réalisation BP 2024 + DM
013 – Atténuations de charges	150 000,00	150 000,00	138 268,49	92,2 %
70 – Produit des services	2 700 000,00	2 728 824,84	2 535 927,08	92,9 %
73 – Impôts et taxes	22 690 000,00	22 760 108,00	22 721 005,59	99,8 %
74 – Dotations et participations	4 927 000,70	4 937 280,70	4 959 218,67	100,4 %
75 – Autres produits de gestion courante	481 000,00	493 300,00	1 002 793,11	203,3 %
76 – Produits financiers	322 000,00	322 000,00	325 185,12	101,0 %
77 – Produits exceptionnels (hors cessions)	5 000,00	5 000,00	17,00	0,3 %
Recettes réelles de fonctionnement	31 275 000,70	31 396 513,54	31 682 415,06	100,0 %

011 – Charges à caractère général	8 438 000,00	8 438 000,00	8 016 194,87	95,0 %
012 – Charges de personnel	15 330 000,00	15 330 000,00	15 354 594,91	100,2 %
014 – Atténuations de produits	477 000,00	477 000,00	395 779,03	83,0 %
65 – Autres charges de gestion courante	2 178 320,00	2 178 320,00	2 140 975,94	98,3 %
66 – Charges financières	643 000,00	643 000,00	627 480,28	97,6 %
67 – Charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	15 368,96	76,8 %
68 – Dotations et provisions réelles	800 016,60	800 016,60	800 016,60	100,0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	27 886 336,60	27 886 336,60	27 350 410,59	98,1 %

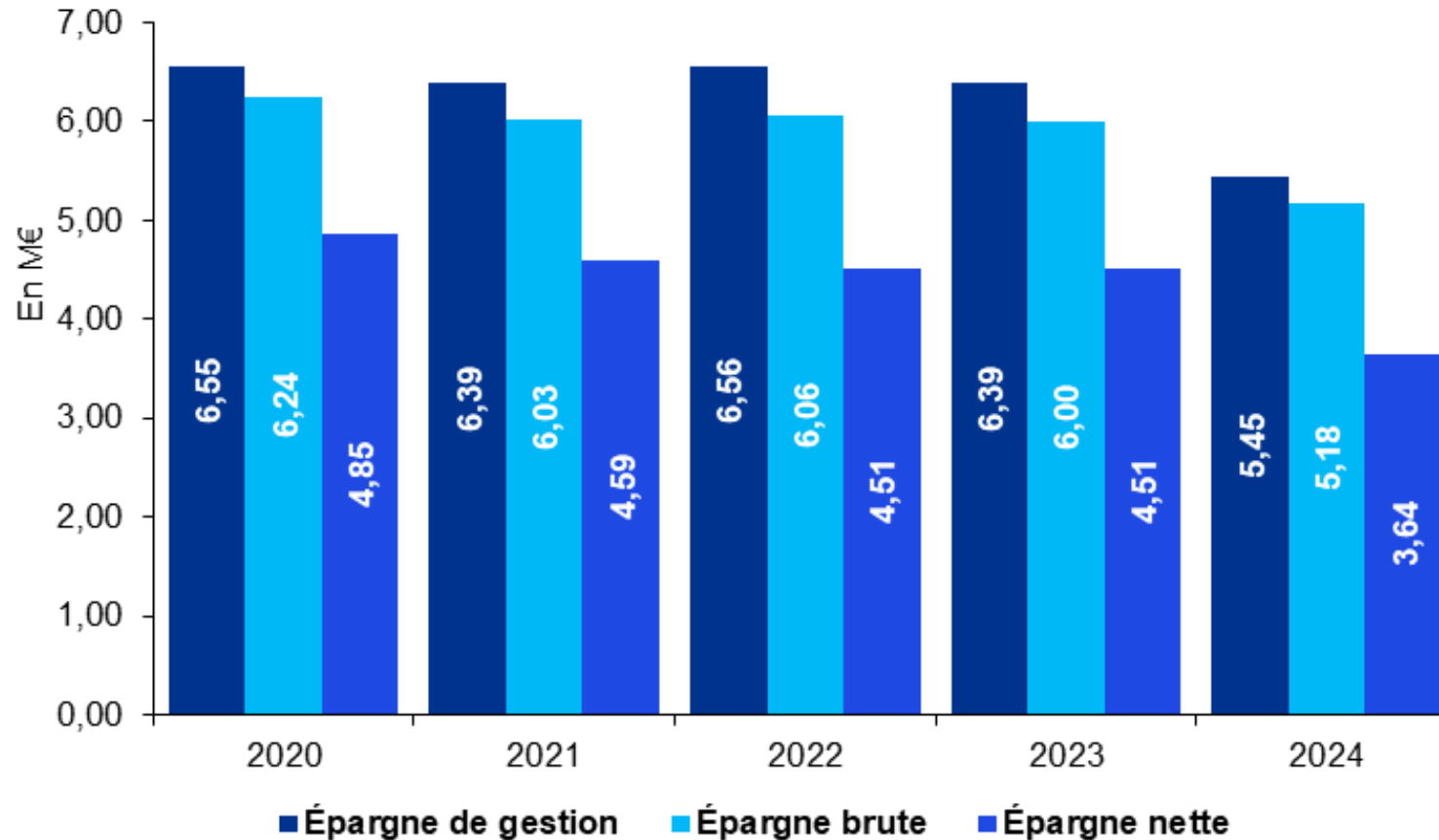
Les soldes d'épargne

Chiffre clé :

5,18 M€ d'épargne brute à fin 2024



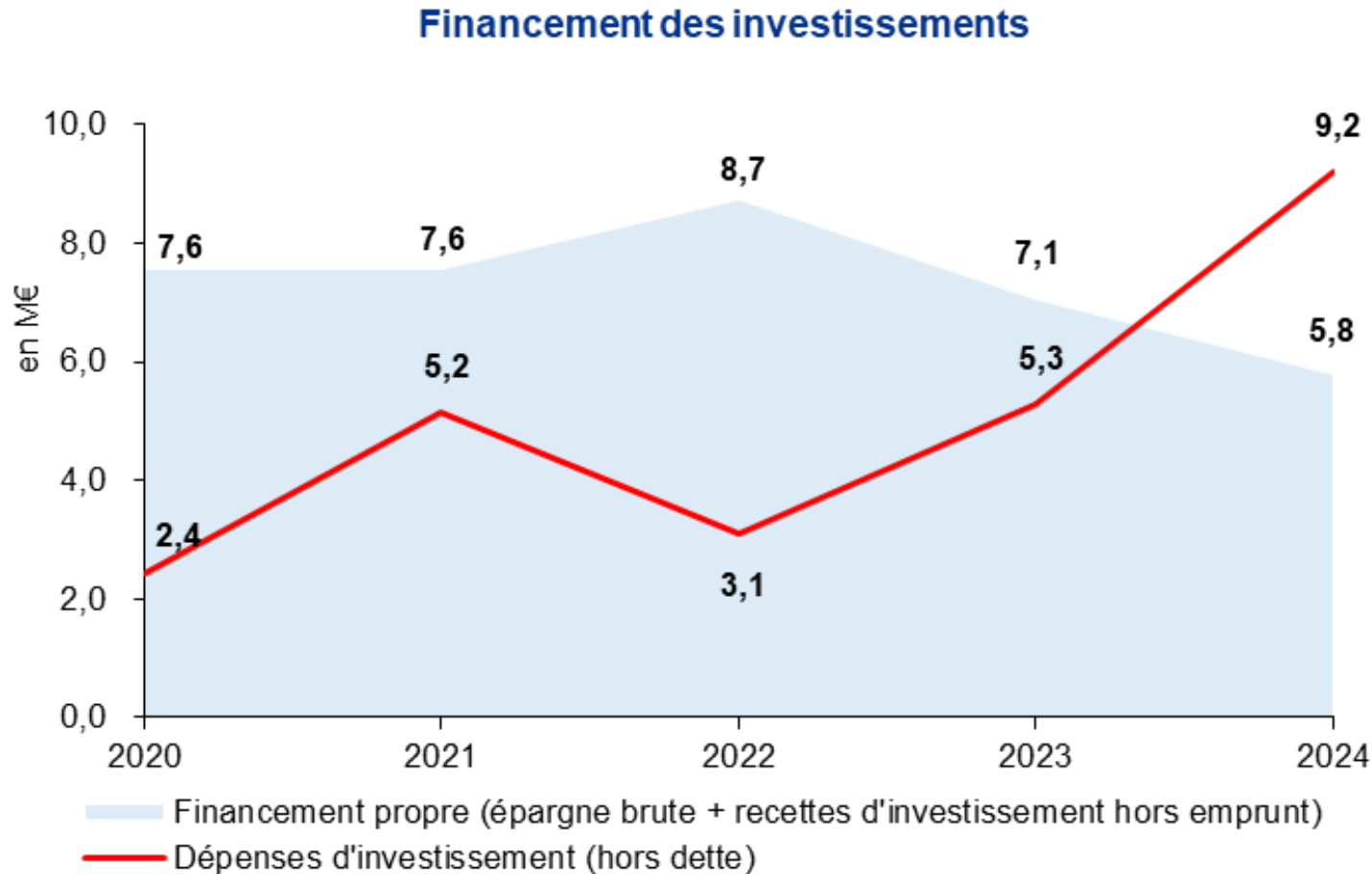
Évolution des soldes intermédiaires de gestion



Le financement des investissements

Chiffre clé :

3,4 M€ de besoin de financement
(hors dette) en 2024

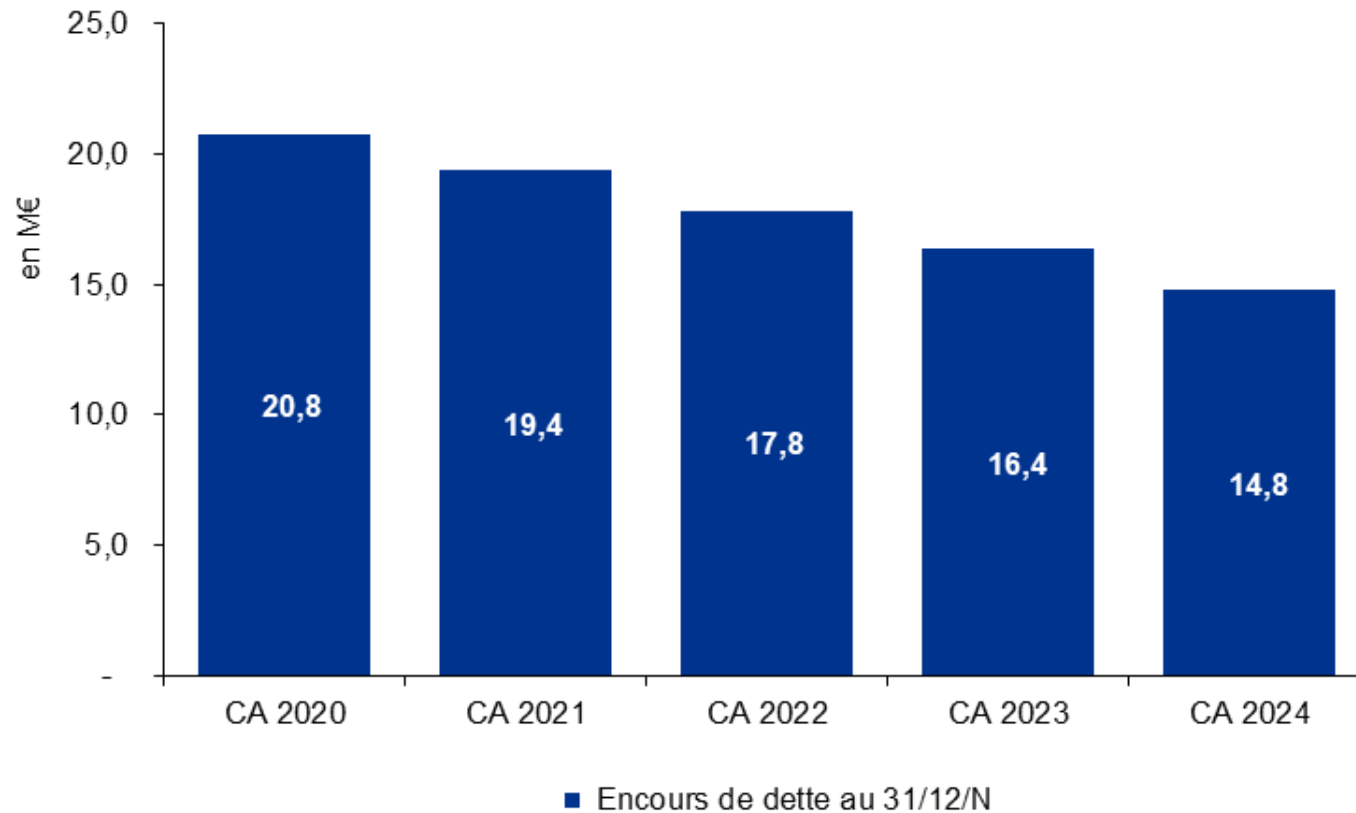


À retenir :

- Des dépenses d'équipement majoritairement autofinancées par la Ville.
- Un besoin de financement de 3,4 M€ en 2024 (hors remboursement du capital de la dette) entièrement financé par le fonds de roulement communal (aucun recours à l'emprunt).

L'endettement communal

Évolution de l'encours de dette



Chiffre clé :

3,4 ans de cap. de désendettement à fin 2024



À retenir :

- Un désendettement qui se poursuit avec un encours de dette de 14,8 M€ à fin 2024.



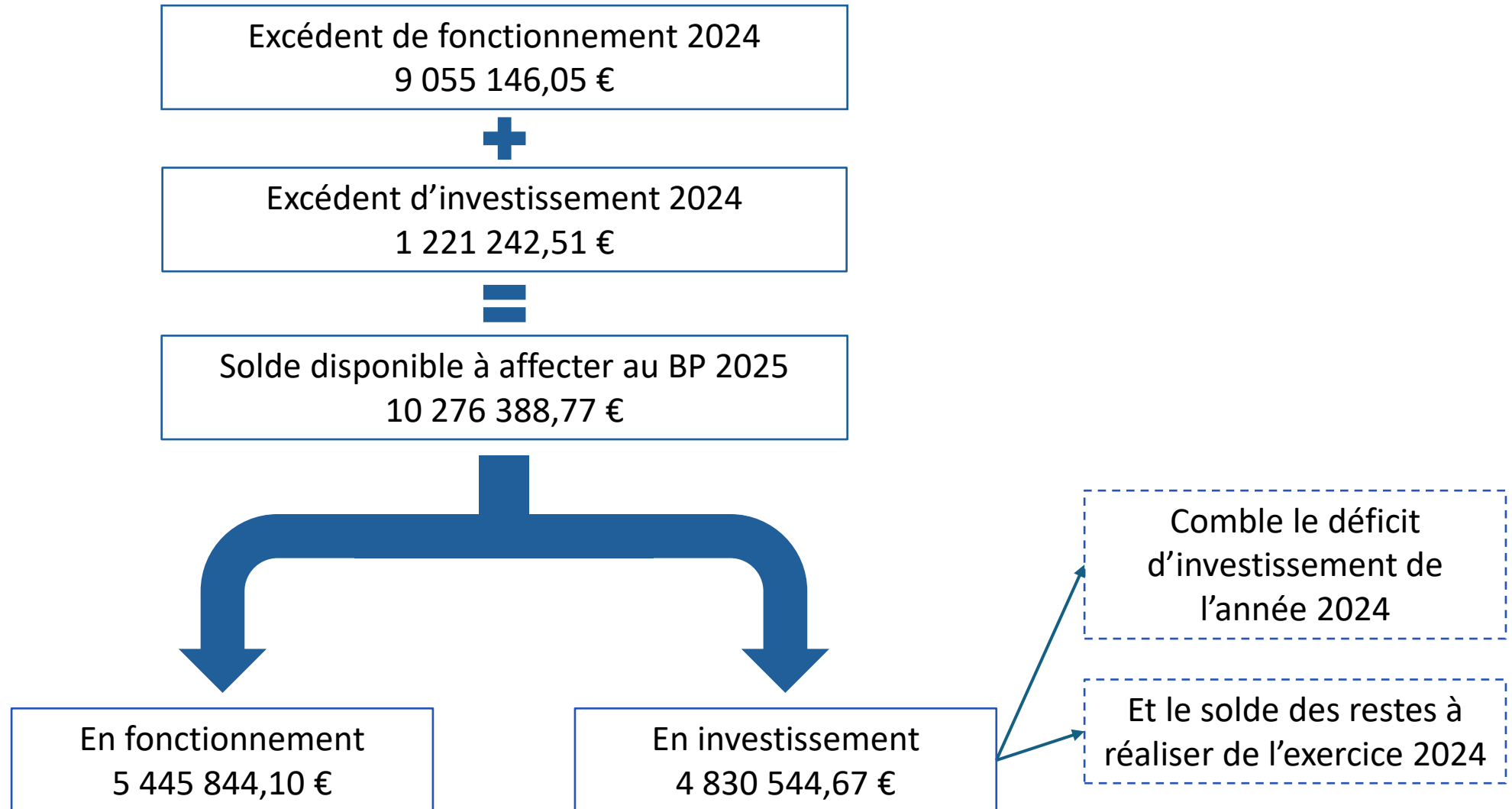
Les faits marquants sur 2024

- Au titre de la réalisation de l'année 2024, il convient de noter les principales réalisations suivantes (dépenses mandatées inscrites au compte administratif, hors reports de crédits).
- Le niveau des restes à réaliser en dépenses d'investissement (10,0 M€) correspond à hauteur de 75 % au projet de réhabilitation / extension de l'école Jules Ferry en raison de retards dans l'exécution des travaux.

Projet	Montant
Projets structurants	
<i>Dont rénovation / extension de l'école Jules Ferry</i>	3 508 k€
<i>Dont création du par de la Serve</i>	645 k€
<i>Dont réfection du plateau sportif des Gallerands</i>	489 k€
<i>Dont réfection du mur de la rue du Temple</i>	411 k€
Optimisation des consommations énergétiques	196 k€
Entretien des voiries et espaces publics	
<i>Dont réfection du chemin neuf des Champeaux et de l'avenue Nott et enfouissement des réseaux avenue Charles de Gaulle</i>	1 515 k€
Équipement des bâtiments publics	
<i>Dont entretien des écoles et des crèches</i>	211 k€
<i>Dont travaux de maintenance sur tous bâtiments</i>	197 k€
<i>Dont travaux urgents au Château du Duc de Dino</i>	171 k€
Équipement des services	
<i>Dont renouvellement partiel de la flotte de véhicules</i>	180 k€
Acquisition foncière : remboursement du patrimoine municipal	
<i>Dont acquisition d'un terrain jouxtant la place Demirleau</i>	342 k€

03. Affectation des résultats 2024

L'affectation des résultats 2024



04. Présentation du BP 2025

Un budget 2025 maîtrisé pour les Montmorencéens...

Le budget primitif 2025 de la commune de Montmorency est conforme aux objectifs présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 6 février 2025.

Dans un contexte macro-économique toujours marqué par une stabilisation voire une contraction des recettes qui affecte l'ensemble du bloc communal, l'élaboration du budget 2025 a été marquée par un cadrage strict des dépenses courantes de fonctionnement, l'optimisation des charges de personnel et l'évaluation prudente, en hypothèse basse, des prévisions de recettes.

Les fondamentaux de la stratégie financière de la municipalité depuis l'exercice 2020 sont ainsi respectés :

- Maintien des taux de taxe foncière à leur niveau antérieur, malgré un retour à la normale de la revalorisation des bases locatives à +1,7 %, reflet d'un ralentissement de l'inflation.
- Maintien d'un niveau d'épargne nette permettant d'assurer l'autofinancement des investissements.
- Déploiement d'un programme d'investissements ambitieux de plus de 10 millions d'euros en 2025, sans recours à l'emprunt.
- Poursuite du désendettement de la Ville. L'encours de dette en capital aura diminué de -40 % de fin 2019 à fin 2025.

L'ensemble des ratios reflétant la santé financière des collectivités locales affichent ainsi des valeurs satisfaisantes par rapport aux moyennes des villes de même strate.

Les équilibres du Budget 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement	27 711 190,00
Dotations aux amortissements	1 600 000,00
Virement à la section d'investissement	7 572 111,40
Dépenses de fonctionnement totales	36 883 301,40

Recettes réelles de fonctionnement	31 412 457,30
Opération d'ordre de transfert entre sections	25 000,00
Solde d'exécution 2024 positif reporté	5 445 844,10
Recettes de fonctionnement totales	36 883 301,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement	12 524 728,40
Opération d'ordre de transfert entre sections	25 000,00
Opérations patrimoniales	300 000,00
Restes à réaliser	10 051 993,96
Dépenses d'investissement totales	22 901 722,36

Recettes réelles d'investissement	3 377 617,00
Affectation du résultat	3 609 302,16
Solde d'exécution 2024 positif reporté	1 221 242,51
Virement à la section d'investissement	7 572 111,40
Dotations aux amortissements	1 600 000,00
Opérations patrimoniales	300 000,00
Restes à réaliser (subventions en attente)	5 221 449,29
Recettes d'investissement totales	22 901 722,36

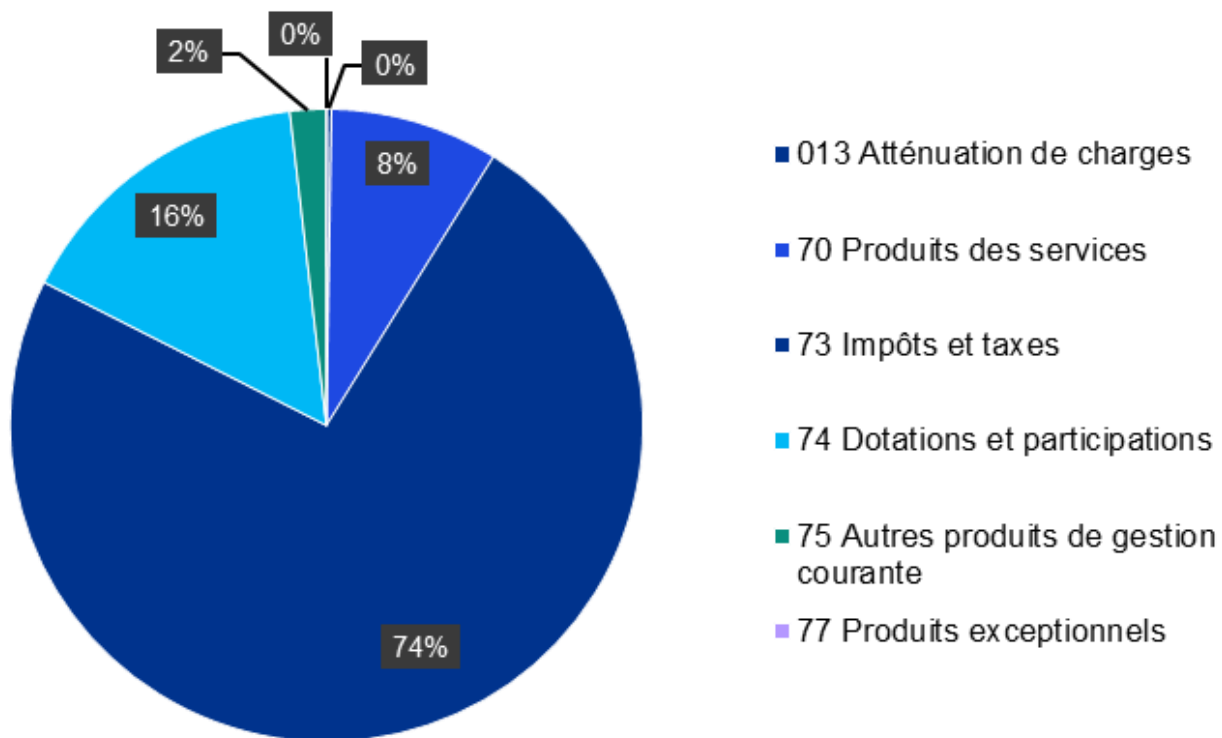
Présentation par chapitre : la section de fonctionnement

Nature	BP 2024	BP 2024 + DM	BP 2025	Taux d'évolution BP 2024	Taux d'évolution BP 2024 + DM
013 – Atténuations de charges	150 000,00	150 000,00	80 000,00	-46,7 %	-46,7 %
70 – Produit des services	2 700 000,00	2 728 824,84	2 700 000,00	0,0 %	-1,1 %
73 – Impôts et taxes	22 690 000,00	22 760 108,00	23 123 457,30	+1,9 %	+1,6 %
74 – Dotations et participations	4 927 000,70	4 937 280,70	4 927 000,00	+0,0 %	-0,2 %
75 – Autres produits de gestion courante	481 000,00	493 300,00	577 000,00	+20,0 %	+17,0 %
76 – Produits financiers	322 000,00	322 000,00	0,00	-100,0 %	-100,0 %
77 – Produits exceptionnels	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,0 %	0,0 %
Recettes réelles de fonctionnement	31 275 000,70	31 396 513,54	31 412 457,30	+0,4 %	+0,1 %

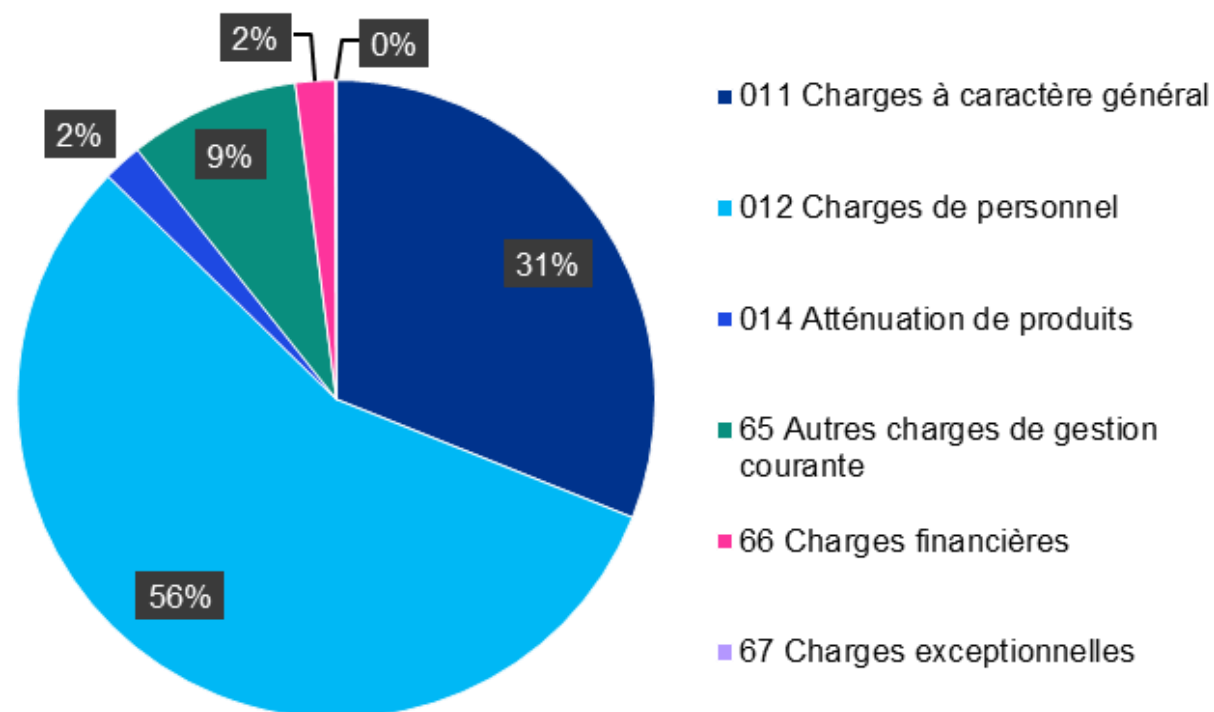
011 – Charges à caractère général	8 438 000,00	8 464 512,84	8 603 252,00	+2,0 %	+1,6 %
012 – Charges de personnel	15 330 000,00	15 425 000,00	15 592 000,00	+1,7 %	+1,1 %
014 – Atténuations de produits	477 000,00	477 000,00	547 000,00	+14,7 %	+14,7 %
65 – Autres charges de gestion courante	2 178 320,00	2 178 320,00	2 397 236,00	+10,0 %	+10,0 %
66 – Charges financières	643 000,00	643 000,00	551 702,00	-14,2 %	-14,2 %
67 – Charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,0 %	0,0 %
68 – Dotations et provisions réelles	800 016,60	800 016,60	0,00	-100,0 %	-100,0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	27 886 336,60	28 007 849,44	27 711 190,00	-0,6 %	-1,1 %

Présentation par chapitre : la section de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes ont été établies sur les hypothèses les plus raisonnables, en particulier l'évolution des produits de la taxe foncière calculés sur la base d'une évolution de + 1,7 % fixée dans le cadre de la loi de finances 2025.

Il en résulte une quasi-stabilité prévisionnelle des recettes sur l'exercice 2025.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement : +0,1 %

Les points à noter :

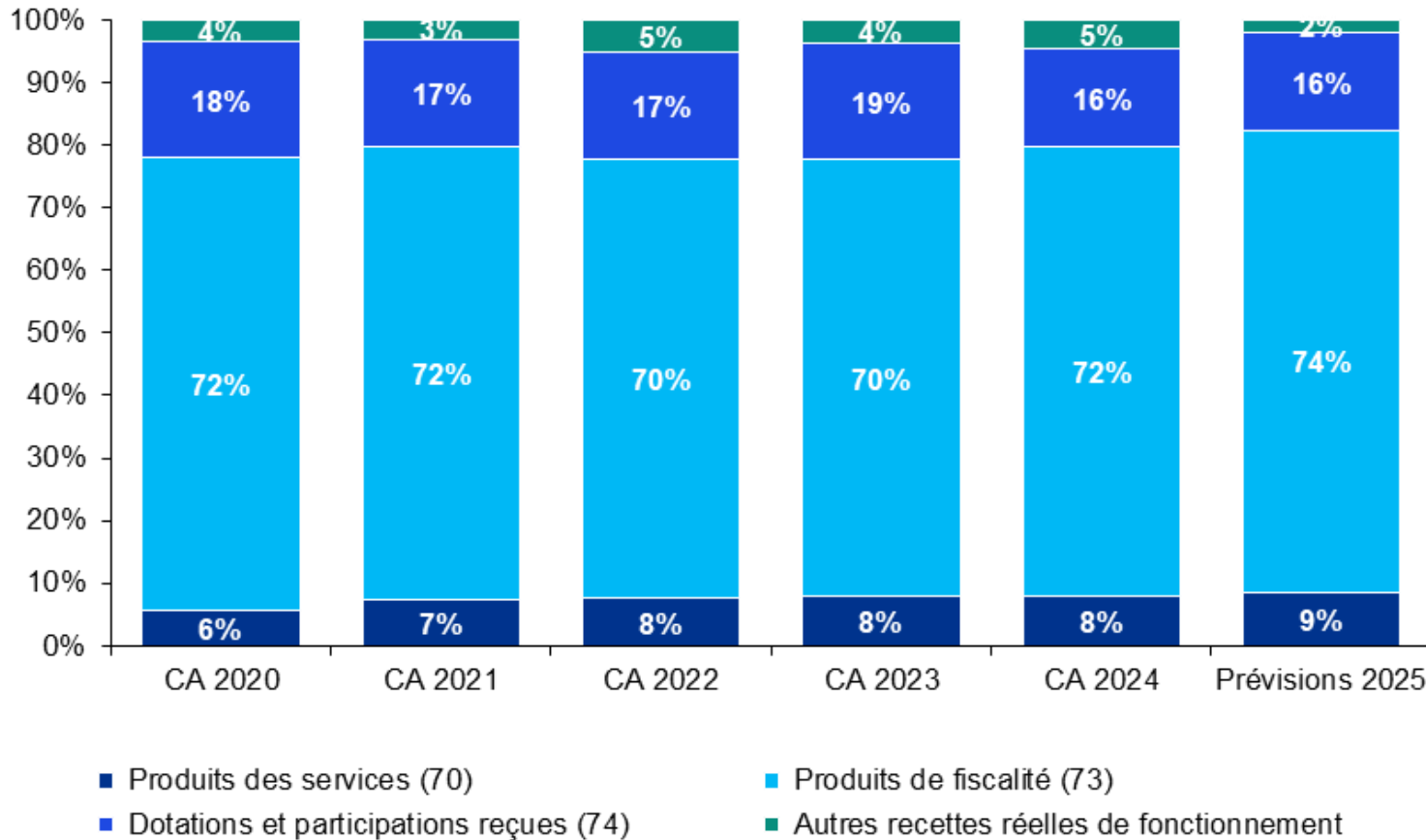
- Disparition des produits financiers (fonds de soutien aux emprunts toxiques) : - 322 K€
- Ajustement des atténuations de charges (remboursement d'arrêts maladie) au réalisé de 2024
- Augmentation des produits de gestion (intégration des loyers de la résidence Héloïse).
- Produit des taxes foncières (sur la base d'une revalorisation des valeurs locatives de +1,7 %) : 20 207 K€
- Taxe additionnelle droits de mutation : 1 M€.
- Attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération en légère hausse : 1 010 K€
- Hausse de la dotation de solidarité communautaire : +40 K€
- Stabilité de la Dotation globale de fonctionnement et participations de fonctionnement : 4 927 K€

Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (en €)	BP 2024 + DM	BP 2025	Évolution (en k€)	Évolution (en %)
013 Atténuation de charges	150	80	-70	-46,7 %
70 Produits des services	2 729	2 700	-29	-1,1 %
73 Impôts et taxes	22 760	23 123	+363	+1,6 %
74 Dotations et participations	4 937	4 927	-10	-0,2 %
75 Autres produits de gestion courante	493	577	+84	+17,0 %
76 Produits financiers	322	0	-322	-100,0 %
77 Produits exceptionnels	5	5	0	0,0 %
TOTAL	31 397	31 412	+16	+0,1 %

Les recettes de fonctionnement

Évolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement



Chiffres clés :

Au BP 2025 :

- **31,41 M€** de RRF (+0,1 %)

À retenir :

- Les recettes réelles de fonctionnement sont stables : +0,1 % par rapport au voté 2024 (BP + DM)
- En 2025, il est prévu une part de 74 % des RRF pour les produits fiscaux, 16 % pour les dotations et participations et 9 % pour les produits des services.

Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont conformes aux orientations budgétaires présentées le 6 février. La structure de dépenses demeure stable par rapport à 2024 dans l'ensemble des chapitres.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement : -1,1 %

Les points à noter :

- Augmentation du budget restauration scolaire dans le cadre du nouveau marché (évolution des coûts et augmentation des produits bio) : + 180 K€
- Renforcement des moyens dédiés à l'entretien des espaces verts, à l'entretien des résidences et à la végétalisation des espaces publics : 40 K€
- Soutien de la ville à la redynamisation des marchés forains dans le cadre du nouveau marché de gestion : 20 K€
- Augmentation des primes d'assurance multirisque : 40 K€
- Diminution des coûts de l'électricité : - 100 K€
- Octroi d'une subvention de 120 K€ pour la construction de logements sociaux sur le site du 11 rue du Temple (chapitre 65)
- Affectation du coût de licences logicielles : 40 K€ (chapitre 65)
- Hausse modérée des charges de personnel : + 167 K€

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (en k€)	BP 2024 + DM	BP 2025	Évolution (en k€)	Évolution (en %)
011 Charges à caractère général	8 465	8 603	+139	+1,6 %
012 Charges de personnel	15 425	15 592	+167	+1,1 %
014 Atténuation de produits	477	547	+70	+14,7 %
65 Autres charges de gestion courante	2 178	2 397	+219	+10,0 %
66 Charges financières	643	552	-91	-14,2 %
67 Charges exceptionnelles	20	20	0	0,0 %
68 Dotation aux provisions réelles	800	0	-800	-100,0 %
TOTAL	28 008	27 711	-297	-1,1 %

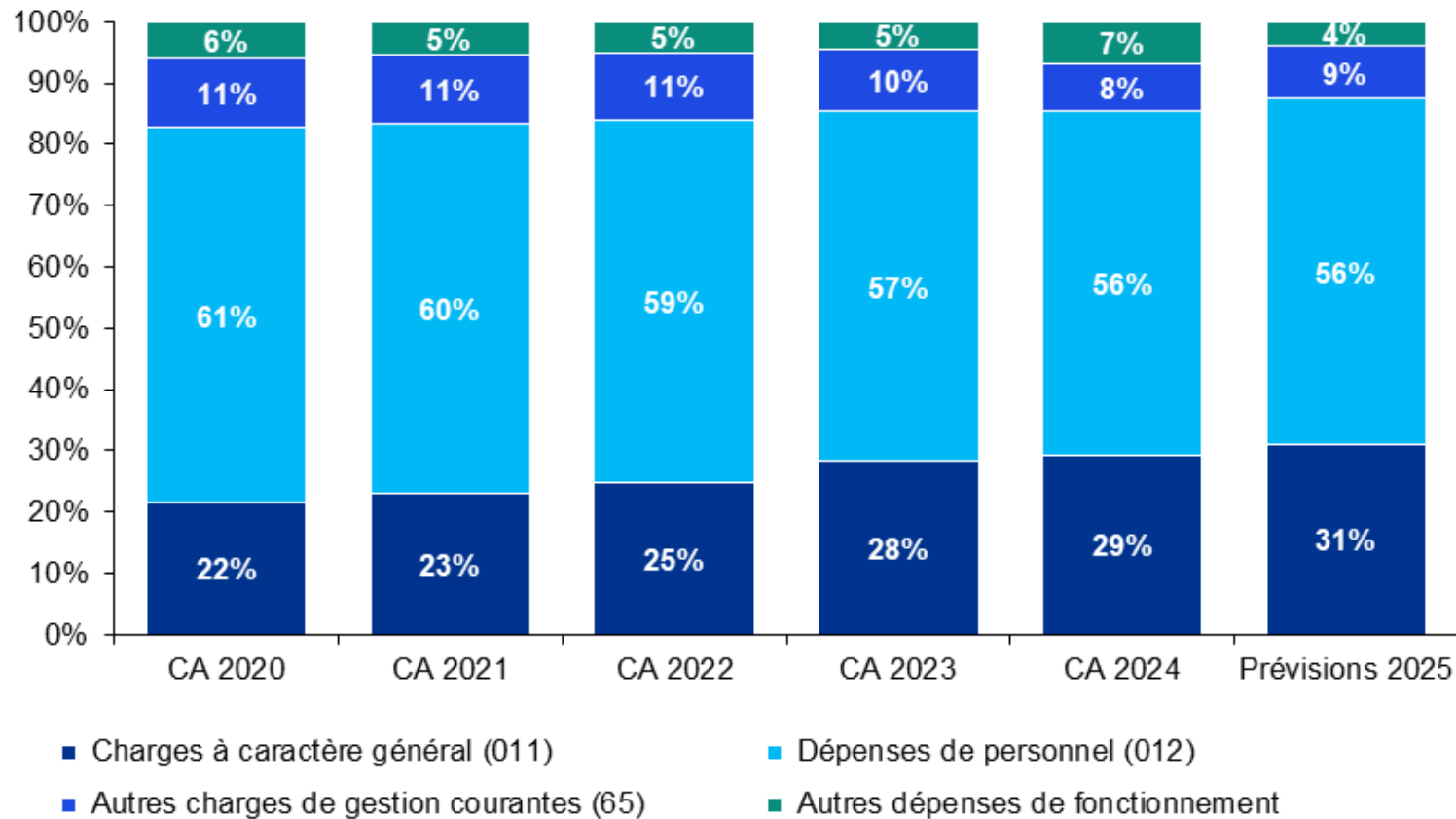
Les dépenses de fonctionnement

Chiffres clés :

Au BP 2025 :

• **27,71 M€** de DRF (-1,1 %)

Évolution de la structure des dépenses réelles de fonctionnement



La répartition des charges de fonctionnement (011 et 65)

Direction	BP 2024	Répartition	Prévisions 2025	Répartition
Direction de l'action culturelle	379 231,06	4 %	397 325,00	4 %
Direction de l'action éducative	2 682 411,92	25 %	2 859 786,00	26 %
Direction des affaires financières	1 392 400,00	13 %	1 457 900,00	13 %
Direction de la communication	408 796,00	4 %	391 472,00	4 %
Direction des moyens généraux et administration générale	783 657,00	7 %	828 512,00	8 %
Direction des ressources humaines	407 900,00	4 %	391 600,00	4 %
Direction des services informatiques	378 380,00	4 %	375 770,00	3 %
Direction des services techniques	4 183 544,22	39 %	4 298 123,00	39 %
Total général	10 616 320,20	100 %	11 000 488,00	100 %

La répartition des dépenses de personnel

Ce poste de dépense qui représente 56 % des dépenses réelles de fonctionnement est réévalué de + 1,1 %.

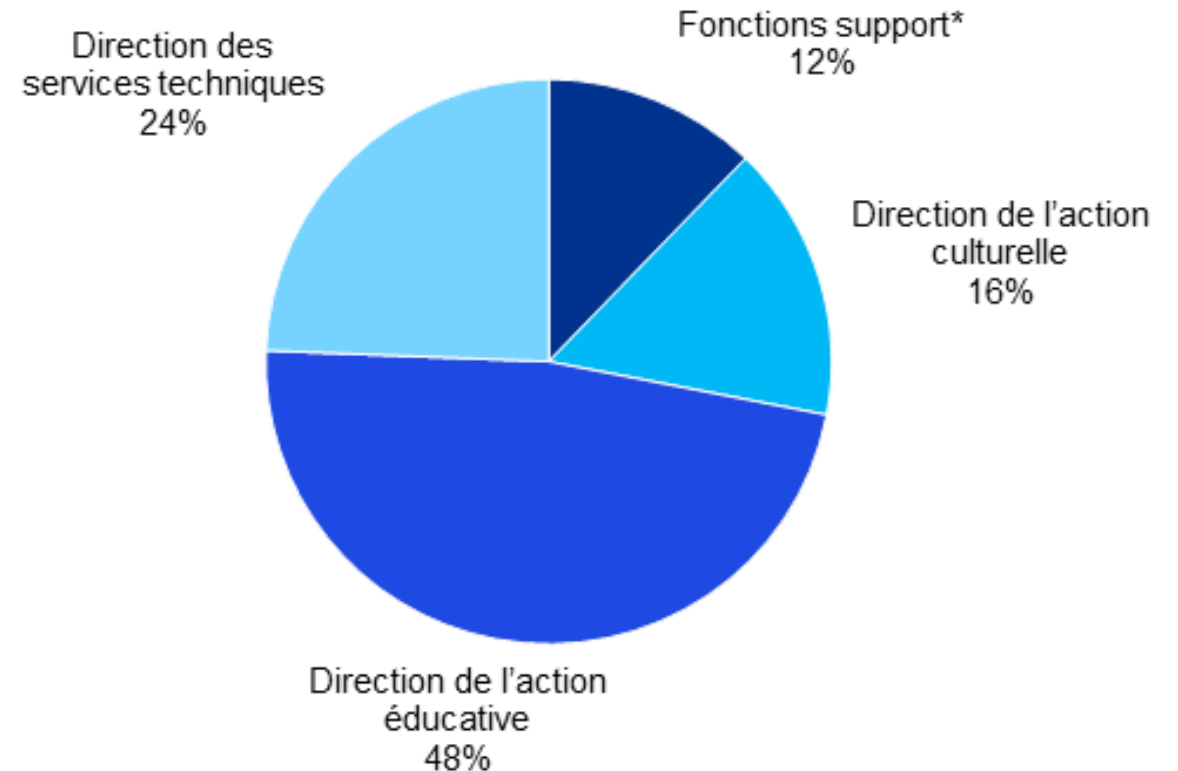
Cette augmentation permet de financer :

- L'augmentation de la participation employeur sur la prévoyance santé
- Le coût des postes actuellement non pourvus dans l'éventualité de recrutements en 2025
- Le coût de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (+ 0,8 % estimés)

A retenir

- 394 agents employés par la ville (239 titulaires, 155 contractuels)
- 452 jours de formation pour 132 agents en 2024

Répartition des charges de personnel par direction



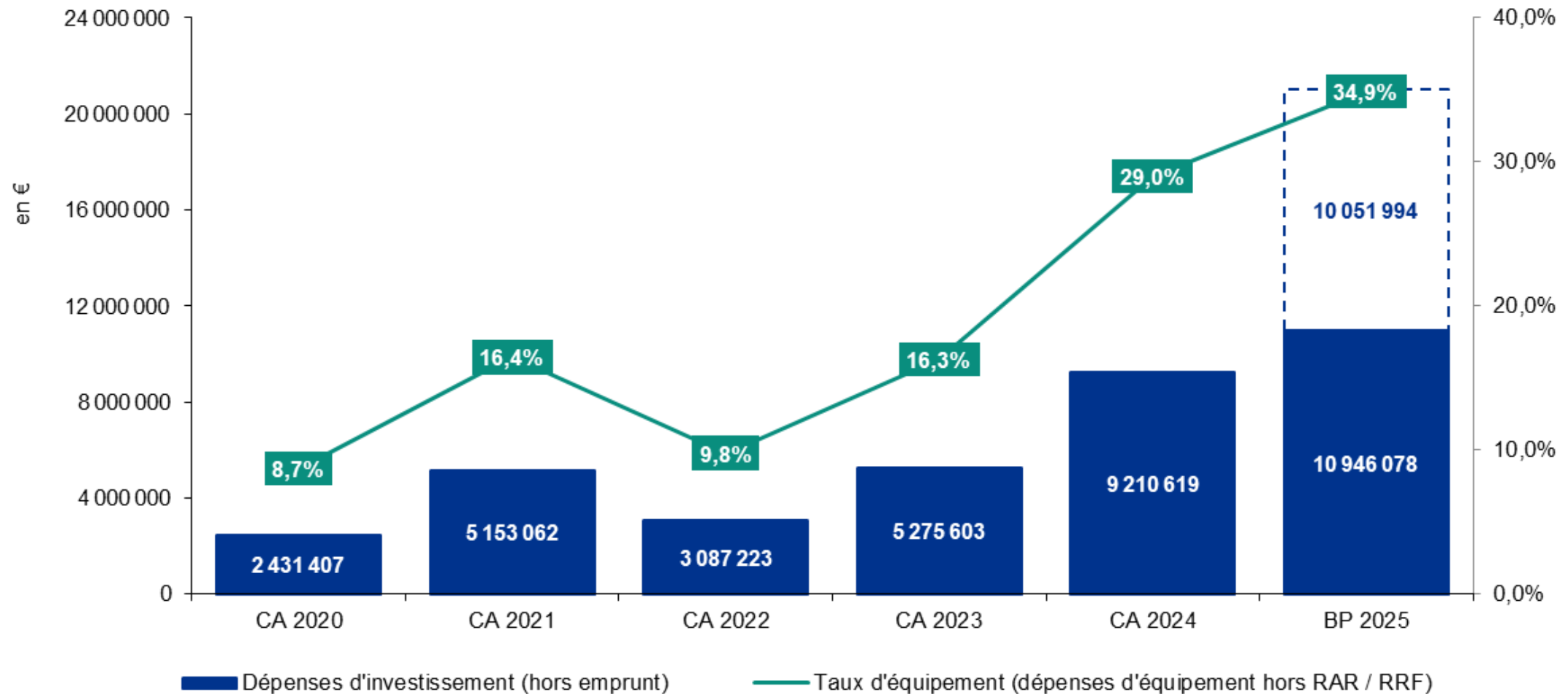
Présentation par chapitre : la section d'investissement

Nature	BP 2024	BP 2024 + DM	BP 2025
024 – Produits de cession	750 000,00	750 000,00	0
10 – Dotations, fonds divers et réserve	8 627 548,49	8 627 548,49	4 559 302,16
13 – Subventions d'investissement	3 600 000,00	3 600 000,00	2 297 617,00
45 – Opérations pour compte de tiers	0	0	130 000,00
Restes à réaliser	5 782 722,52	5 782 722,52	5 221 449,29
Recettes réelles d'investissement	18 760 271,01	18 760 271,01	12 208 368,77

10 – Dotations, fonds divers et réserve	3 000,00	3 000,00	0
16 – Remboursement du capital de la dette	1 550 000,00	1 550 000,00	1 578 650,00
20, 21, 23, 45 – Dépenses d'équipement	26 368 340,85	25 863 340,85	10 946 078,40
Restes à réaliser	2 531 114,07	2 531 114,07	10 051 993,96
Dépenses réelles d'investissement	30 452 454,92	29 947 454,92	22 576 722,36

Les dépenses d'équipement

Évolution des dépenses d'équipement et du taux d'équipement



Les points forts du budget d'investissement

Le budget 2025 d'investissement atteint le montant total de 10 950 000 € et garanti le financement, sans emprunt des dépenses d'équipements suivantes :

- Rénovation/extension de l'école Jules Ferry, création d'un ALSH : 4 270 K€
- Création du parc du Château du Duc de Dino : 2 510 K€

Les autres crédits accordés aux dépenses d'investissement se décomposent principalement comme ci-contre :

Projet	Montant
Entretien des bâtiments communaux	1 522 k€
<i>Dont reprise de la toiture école de la Fontaine</i>	400 k€
<i>Dont extension / rénovation du COSOM</i>	200 k€
<i>Dont réhabilitation du préau et remise en peinture des classes de l'école Buisson</i>	150 k€
<i>Dont rénovation du DOJO</i>	150 k€
Cadre de vie / voiries	1 647 k€
<i>Dont réhabilitation des voiries avenue Charles de Gaulle sud</i>	450 k€
<i>Dont travaux de voirie divers</i>	450 k€
<i>Dont passage en led de l'éclairage public et éclairage public du parc des Acacias</i>	190 k€
<i>Dont voiries aux abords des écoles</i>	180 k€
Équipement des services	648 k€
<i>Dont mobilier scolaire (en partie pour l'école Jules Ferry)</i>	255 k€
<i>Dont renouvellement des moyens informatiques</i>	168 k€
<i>Dont renouvellement de véhicules</i>	90 k€
Divers	333 k€
<i>Dont provision pour travaux d'office dans le cadre de périls</i>	150 k€

Les points à retenir

En recettes d'investissement

- Les recettes de subvention évaluées à 2 297 617 € incluent notamment les subventions attribuées au futur parc du château de Dino (702 K€) et l'inscription des subventions au projet de rénovation/extension Ferry.
- Les recettes du FCTVA évaluées à 900 k€
- La dotation aux amortissements d'un montant de 1,6 M€ ;
- La dotation aux provisions (issue du virement d'équilibrage de la section de fonctionnement) d'un montant de 7 572 111 €
- L'affectation du résultat 2024 d'un montant de 3 609 312 €
- Le solde d'exécution reporté de la section d'investissement 2024 d'un montant de 1 221 242 €

Les soldes d'épargne*

Chiffres clés :

5,30 M€ d'épargne brute au BP 2025

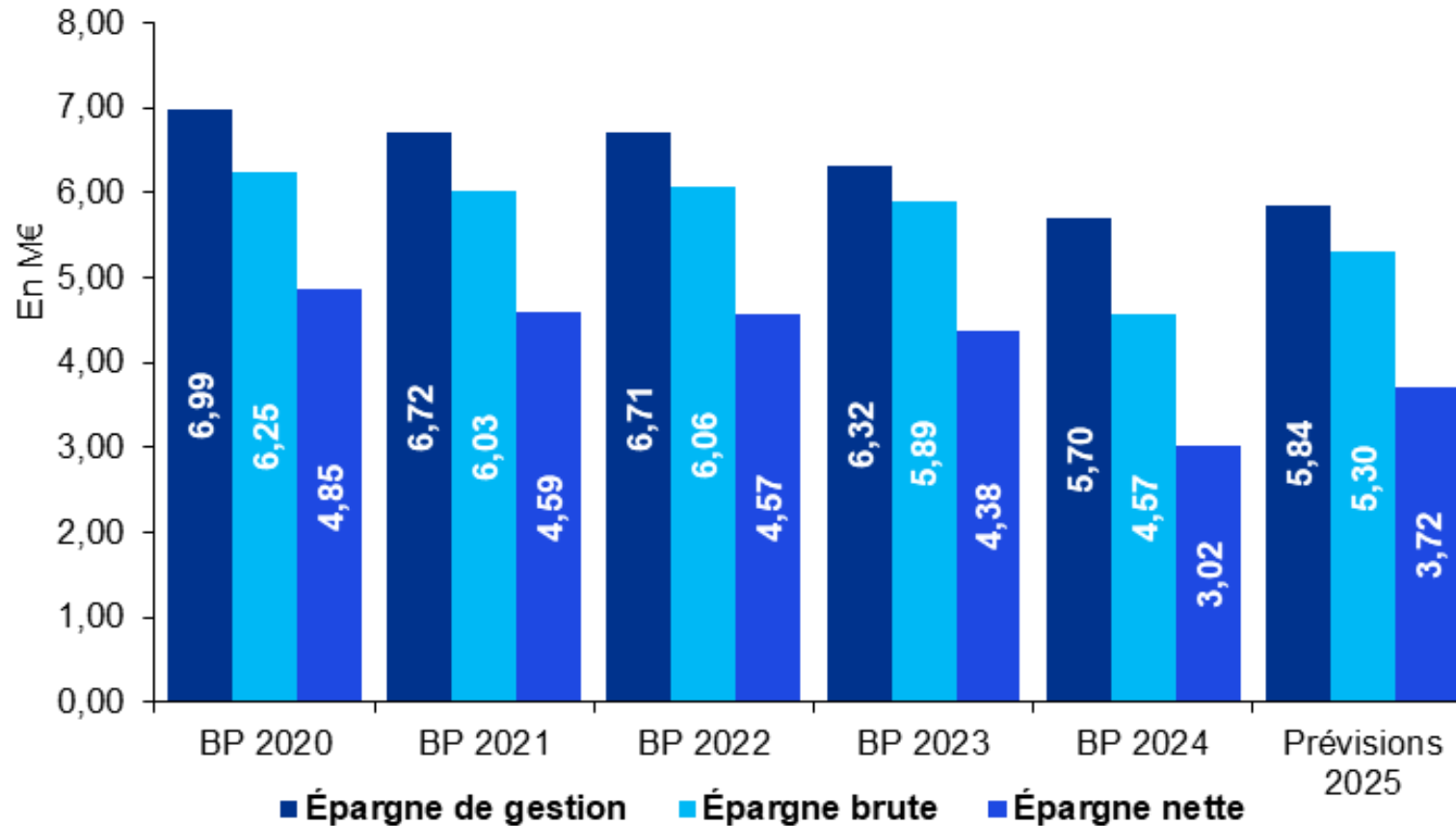


À retenir :



- L'épargne de gestion augmente de +138 k€ entre le BP 2024 et le BP 2025 en raison d'une hausse de +854 k€ des recettes de gestion lorsque les dépenses augmentent de +716 k€.
- Pour autant, l'épargne brute augmente de +728 k€ (aucune dotation aux provisions au BP 2025).

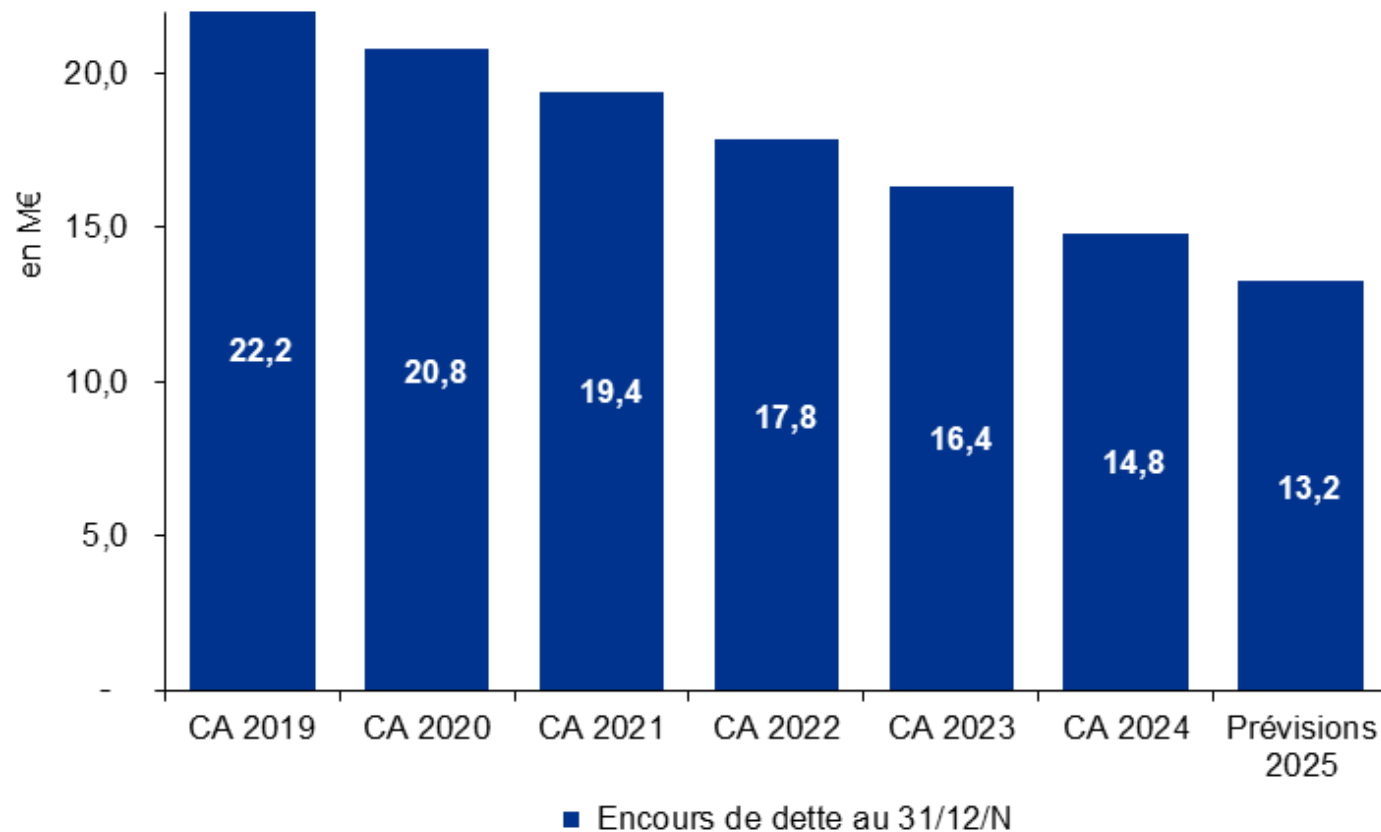
Évolution des soldes intermédiaires de gestion



*Niveaux d'épargne incluant les dotations aux amortissements

L'endettement communal

Évolution de l'encours de dette



Chiffres clés :

13,2 M€ d'encours de dette
estimé à fin 2025

À retenir :

- Pas de recours à l'emprunt en 2025 dans la continuité des exercices précédents.
- Il en résulte un encours de dette en diminution de -1,6 M€, soit - 10,8 % entre 2024 et 2025.
- Depuis 2019, l'encours de dette a diminué de -40 %

